

# ***VOLLORE-VILLE***

## **Bulletin Municipal**



***MEILLEURS VOEUX***

**Janvier 2014**

## Le mot du Maire

Une année vient de s'écouler, le bilan moral et financier de ce dernier exercice est bon. Il nous permet d'envisager sereinement l'élaboration du projet de budget primitif pour 2014. Cette nouvelle année, les élections municipales des 23 et 30 mars, désigneront une nouvelle équipe responsable de l'administration de notre commune. La loi électorale ne me permet pas de communiquer sur nos réalisations en clôture de ces trois années de gestion communale.

La constitution de la liste que je conduirai, vous sera très prochainement présentée. L'équipe continuera, si vous le désirez, l'aménagement et le développement de notre commune avec le souci permanent de l'attractivité de Vollore et du bien-être des Vollorois.

Suite à ces élections municipales, le Conseil Communautaire sera renouvelé.

Les Communautés de Communes sont en constante évolution, leur finalité n'est pas aujourd'hui la suppression de l'entité communale. Certaines compétences communales doivent être mutualisées dans un souci d'efficacité et d'économie ; ces compétences sont transférées aux Communautés. Outre les compétences obligatoires, les conseils communautaires décident de transferts particuliers.

2014 est la première année où l'élection municipale est censée flécher l'élection des conseillers communautaires. Aussi, les candidat(e)s élu(e)s aux municipales représenteront la commune à la Communauté de Commune du Pays de Courpière et dans ses commissions. Le travail en bureau, en conseil ou en commissions y est très important. La mutualisation des moyens techniques et humains est une nécessité pour répondre à la technicité de l'administration de nos communes.

Vos élus travailleront aussi au sein du Pays de « la Vallée de la Dore » et du Parc naturel Régional du Livradois Forez. Leur dévouement et leur travail sont donc très importants pour l'avenir de notre territoire.

Je tiens à remercier très chaleureusement l'ensemble des élus qui ont tous bien travaillé, chacun à la hauteur de ses disponibilités.

Merci à tous les bénévoles, ils sont nombreux et très importants dans le fonctionnement des commissions, de la bibliothèque ou de l'organisation des foires et marchés. Ils sont présents pour l'embellissement, le fleurissement ou les décorations du bourg.

Merci aux Président(e)s, membres de bureau et adhérents des associations qui ont œuvré pour l'animation et la convivialité dans notre commune.

Enfin, merci à notre médecin, nos commerçants et artisans qui font que Vollore conserve et développe les services nécessaires à sa population.

A tous les Vollorois et toutes les Volloroises, je souhaite une excellente année 2014. Que la bonne santé vous accompagne tout au long de cette nouvelle année.

BONNE ANNEE 2014.

## **SUITE A L'EPISODE NEIGEUX EXCEPTIONNEL DU 20 NOVEMBRE, VOICI PLUSIEURS PRECISIONS LEGISLATIVES**

### **Dégagement des arbres sur chemins communaux et ruraux**

Suite à l'évènement climatique du 20 novembre dernier (chutes importantes de neige lourde sur des arbres feuillés) un arrêté est publié et affiché en mairie. Ils visent à :

- La sécurité de la circulation sur les voies communales et rurales
- La libre circulation et la sécurité des riverains
- L'accès public aux propriétés privées

Cet arrêté fixe les obligations des propriétaires riverains des voies publiques.

Pour rappel :

Le Maire doit par son pouvoir de police assurer la sécurité de la circulation sur les voiries communales. Des arbres tombés ou constituant un péril imminent ont été tronçonnés par les services communaux. Ces arbres restent la propriété des riverains. Toutefois leur enlèvement devra se faire dans un délai de deux mois. Passés ce délai ces bois pourront être enlevés par les services communaux ou tous autres services mandatés

Les voiries rurales sont soumises à des restrictions de circulation. Les arbres faisant obstacles à la circulation ou constituant un péril imminent devront être exploités par leur propriétaire sous un délai de deux mois. Passé ce délai, les travaux pourront être réalisés à la diligence du maire et aux frais des propriétaires. (Article D161-24 du code rural)

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (code rural et de la pêche maritime, art. L.161-1). Ils appartiennent au domaine privé de la commune et leur entretien ne figure pas au nombre des travaux constituant une dépense obligatoire pour les communes (art L 2321-2-35). Le Maire est pour sa part, chargé de la police et de la conservation de ces chemins (art. L.161-5).

---

### **RAPPEL DES OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DU RESEAU FRANCE TELECOM**

L'abrogation par la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 de l'ancien article L. 65-1 du code des postes et télécommunications.

Depuis l'abrogation de cet article, la société France Télécom n'est plus soumise à la servitude d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique.

Depuis cette date, en raison du défaut d'élagage, des chutes d'arbres, de branches et de l'usure par frottement des câbles, de plus en plus de dérangements sont donc constatés sur ce réseau. En effet, depuis l'entrée en application de la loi du 26 juillet 1996, il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes de procéder à leurs frais à ces travaux d'élagage, quand bien même ces lignes ne desserviraient pas leurs habitations.

## **Objet : réglementation concernant l'élagage à proximité des lignes aériennes de téléphones**

La chute de branches ou d'arbres situées au-dessus des lignes aériennes de téléphone provoque des interruptions importantes et préjudiciables du service aux usagers. L'absence de bon entretien des arbres situés à proximité de ces lignes entraîne des coûts et parfois des délais importants de remise en état d'autant plus que ces chutes ont lieu généralement pendant des épisodes météorologiques défavorables.

Ces coupures intempestives peuvent par ailleurs avoir des répercussions dans le domaine de la sécurité.

### **1-France-Télécom n'est plus en mesure d'intervenir**

**En effet, la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996, avec l'ouverture du marché de la téléphonie a abrogé la servitude d'élagage dont disposait cette entreprise.**

Par conséquent, il ne lui est plus possible d'imposer aux propriétaires d'élaguer les branches portant atteinte au réseau, ni de le faire elle-même aux frais des propriétaires comme auparavant.

### **2-Les communes peuvent le faire sous certaines conditions**

**L'article R 16124 du Code Rural prévoit que l'exécution d'office de l'élagage de plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, ne peut être exécutée par une commune que lorsqu'il s'agit d'un chemin rural.**

L'article pré cité dispose, en effet, que «les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat».

Pour le cas des propriétés riveraines de voies publiques autres que les chemins ruraux (voiries communales ou départementales), aucune disposition législative ne permet l'exécution d'office, au frais du propriétaire défaillant, des travaux d'élagage.

**Par contre, le maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative, peut mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation et ou de représenter un danger, mais il ne peut légalement y procéder d'office.**

Il a également la capacité **de saisir le juge administratif pour obtenir, par voie de référé, une injonction assortie éventuellement d'une astreinte.** Ainsi, seul le propriétaire des branches en litige peut procéder à l'élagage.

L'article L65 du Code des Postes et des Communications électroniques punit de **1500€ d'amende, le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.**

### **RD 313 : route de Montmiot, La Chezal, Pierre Blanche.**

Une pétition a été proposée à la signature des riverains de cette route. Le texte interpelle le maire quant à l'état des bois et forêts situés le long de cette route. Le jeudi 2 janvier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, le maire a constaté l'état de cette route départementale et de ces abords. Les rappels à la législation qui précèdent cet article expliquent les moyens du maire en matière de police et les obligations des propriétaires riverains des routes et réseaux aériens. C'est, après information, le bon sens de chacun qui permettra de remédier aux dangers.

## Rappels sur la réglementation des coupes de bois.

### - les coupes rases sont soumises à l'obligation de reconstitution ;

Dans les massifs forestiers d'une superficie supérieure à 4 hectares, après toute coupe rase d'une surface supérieure à 1 hectare ; la personne pour le compte de laquelle la coupe a été réalisée ou à défaut le propriétaire du sol est tenu de prendre les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements à défaut d'une régénération naturelle satisfaisante et ce conformément aux articles L 124-6 du Code Forestier et 3 de l'arrêté préfectoral n° 04/01061 du 3 mai 2004.

**Attention :** la définition d'une régénération naturelle « satisfaisante » est définie par l'arrêté préfectoral n° 10/01319 du 26 mai 2010.

Selon l'article 1er de cet arrêté :

1° La régénération naturelle, éventuellement complétée par plantation de parcelles qui étaient boisées en nature de futaie avant la coupe rase, est considérée comme satisfaisante aux conditions suivantes :

- Présence de semis d'essences, **en station**, inscrites sur la liste régionale des **essences objectifs éligibles aux aides forestières de l'Etat, ou d'essences secondaires associées**

- avec une densité minimale de 1 500 tiges par hectare de ces essences,

- sur au moins 70 % de la surface de la parcelle exploitée en coupe rase,

- d'une hauteur minimale de 0,50 mètre,

- dont le développement n'est pas compromis par la végétation adventice.

2° La régénération naturelle de parcelles qui étaient boisées en nature de taillis avant la coupe est considérée comme satisfaisante à la condition que des rejets existent sur 70 % de la surface de taillis. A défaut, des semis, (dans les conditions précisées ci-dessus) sont considérés comme une régénération satisfaisante.

3° La régénération naturelle de parcelles qui étaient constituées d'un mélange de taillis et de futaie avant la coupe est considérée comme satisfaisante si elle répond aux exigences définies pour les peuplements de futaie ou de taillis.

**Remarque.** La vocation forestière des sols peut notamment être appréciée sur la base de photos aériennes antérieures à la destruction de l'état boisé, ou de la présence de souches sur les terrains concernés, témoignant de la présence antérieure d'une végétation forestière.

### - certaines coupes sont soumises à autorisation préalable ;

Dans les forêts ne présentant pas l'une des garanties de gestion durable mentionnées aux articles L 124-1 et L 124-2 du Code Forestier (plan simple de gestion, règlement type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles), les coupes de bois d'un seul tenant d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares, **prélevant plus de 50 % du volume** des arbres de futaie sont soumises à autorisation préfectorale préalable et ce conformément aux articles L 124-5 du Code Forestier et 1 de l'arrêté préfectoral n° 04/01061 du 3 mai 2004. La demande est à formuler auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pour plus de renseignements :

- sur l'aspect réglementaire contacter :

Pierre FAURE – Technicien à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme  
Tel : 04.73.42.15.51 - [pierre-f.faure@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pierre-f.faure@puy-de-dome.gouv.fr).

- sur l'aspect technique contacter:

Anthony CUBAYNES – Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne

## Élections municipales des 23 et 30 mars 2014

### Les points importants à retenir pour les communes de moins de 1000 habitants

#### Ce qui ne change pas :

- Les bureaux de vote sont ouverts de 8 heures à 18 heures.
- Le nombre de conseillers à élire à Vollore est égal à 15.
- Les conseillers municipaux sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement.
- Le panachage reste autorisé.
- Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.
- Les bulletins manuscrits restent valables en ce qui concerne les candidatures déclarées.
- Il n'y a pas lieu à élection des conseillers communautaires. Ceux-ci sont en effet désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.
- Les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne autre que la France restent éligibles.
- Le vote par procuration reste autorisé dans la limite de deux procurations par mandataire dont une établie en France.

#### Ce qui change :

- Les candidats sont désormais soumis à une déclaration de candidature.  
Chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle sur imprimé à cet effet.  
Cette déclaration vaut pour les deux tours. Les non élus restent candidats.  
La déclaration doit être déposée, par chaque candidat ou son mandataire auprès des services de la sous-préfecture aux heures d'ouverture avant le 6 mars à 18 heures.
- Il ne peut y avoir de candidature autre qu'au premier tour sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.
- Le retrait de candidature pour le second tour n'est pas possible.
- Les bulletins de vote doivent désormais être présentés de façon horizontale sur un bulletin de format A5 (210mm x 148 mm).
- Les bulletins de vote doivent être déposés auprès du maire au plus tard à midi la veille du scrutin ou dans les bureaux de vote le jour du scrutin.
- **L'électeur doit présenter obligatoirement un titre d'identité.**
- Les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte sans toutefois remettre en cause la validité du bulletin.

**A noter : Élections européennes le dimanche 25 mai 2014**

## Mobilisons nous et engageons nous pour Romane

Romane, jeune adolescente de notre commune, est touchée par la maladie de Lafora. Cette maladie fait partie des maladies orphelines pour lesquelles le petit nombre de malades ne permet pas à l'industrie pharmaceutique d'amortir les coûts de recherche et de développement de médicaments qui soigneraient la maladie. La recherche est donc financée uniquement par des fonds publics et des dons privés.

La famille, les amis, les proches se mobilisent déjà depuis plusieurs mois pour récolter de l'argent qui ira aussi bien à la recherche mais aussi pour des projets plus personnels. Parmi les événements déjà organisés, citons :

- La bourse aux jouets à Courpière
- Des urnes déposées dans les commerces de Courpière
- Une vente de chouquettes organisée à Carrefour Thiers
- Une après midi festive organisée à Saint Flour l'Etang
- Une après midi sportive organisée à l'Institut Saint Pierre
- Une après midi avec les jeunes lycéens à Volvic pour expliquer la maladie

Cette mobilisation ne s'arrêtera pas en 2013, puisque d'autres temps forts sont prévus dès janvier 2014.

- **Janvier 2014** : Fabienne, rosière 2013 de Courpière, organise une après midi concert à Courpière le 25 janvier avec de la musique pour tous les goûts : de l'accordéon, des percus, du jazz... mais aussi de l'humour, de la danse... Nous comptons sur votre présence. Vous pourrez voir bientôt les affiches dans tous vos commerces.
- **Mars 2014** : Gabriel PICCA, adjoint au Maire, court le semi marathon de Paris. Vous avez sûrement du le croiser sur nos routes. Ce challenge est l'occasion pour lui d'organiser un appel aux dons pour la recherche.
- **Avril 2014** : Olivier Borel court également pour la recherche sur une distance plus longue. Il est engagé sur le Marathon d'Annecy en préparation du 100 kms de Millau (septembre 2014).

D'autres moments de partage et de soutien sont en cours de préparation, notamment un dîner dansant qui sera organisé au printemps 2014.

Alors surveillez bien vos agendas, les affiches et mobilisons et engageons nous pour Romane et sa famille.

Liste de sites internet pour plus d'informations :

[www.lafora.org](http://www.lafora.org)

[www.alvarum.com/olivieborel2](http://www.alvarum.com/olivieborel2)

[www.alvarum.com/gabrielpicca](http://www.alvarum.com/gabrielpicca)

[semiparislafora.blogspot.fr](http://semiparislafora.blogspot.fr)

## LES INFOS DE LA CCPC

### Le Taxi-Bus des montagnes : une vraie réussite !



Depuis 2010, La communauté de communes a mis en place un service de transport à la demande : Le Taxi-bus des montagnes. Comment ça fonctionne ?

**C'est un taxi** qui vous prend chez vous et vous emmène soit à Courpière, Thiers, Ambert, Clermont-Ferrand ou Vichy selon un planning prédéfini. Les réservations se font les lundis de 9h30 à 11h30 et les mercredis de 9h30 à 11h30. Les tarifs s'échelonnent de 3.50 € à 6 € selon la destination.

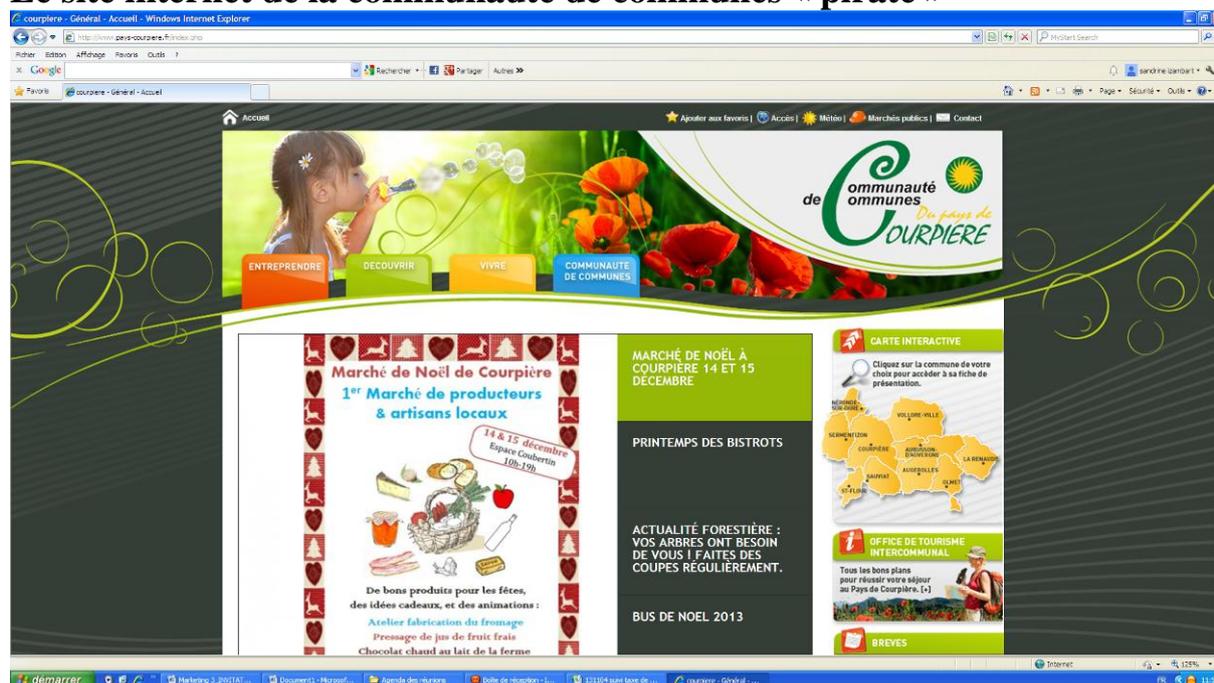
**Et c'est aussi un bus** qui 2 à 3 fois par an vous emmène sur des grands événements organisé en partenariat avec le Conseil général du puy de dôme pour seulement 3 €

Aller-retour (foire de Cournon, sommet de l'élevage, Marché de Noël à Clermont-Ferrand...)

**Un seul numéro pour réserver : 04 73 53 24 71**

Depuis décembre 2010, c'est plus de 1 300 personnes qui ont utilisées ce service, certains toutes les semaines, d'autres occasionnellement. Notre principale satisfaction, savoir que chaque année vous êtes toujours plus nombreux à utiliser ce service.

### Le site internet de la communauté de communes « piraté »



Pendant presque 3 mois, le site internet de la CCPC a disparu du web, veuillez nous en excuser. Nous avons subi une attaque « pirate » qui nous a particulièrement handicapée et dont notre prestataire web a eut beaucoup de mal à réparer les dommages. C'est maintenant chose faite et vous pouvez comme auparavant retrouver toute notre actualité, toutes les informations qui vous concerne.

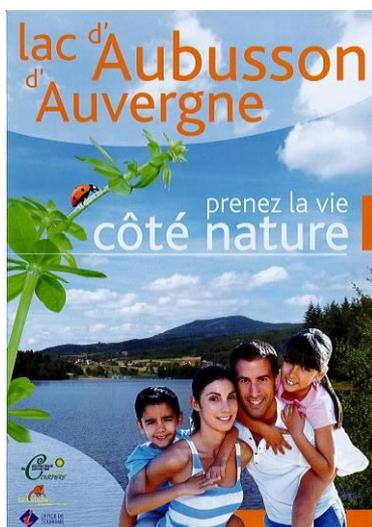
N'hésitez pas à le consulter, que ce soit pour des sujets qui concernent : l'habitat, les écoles, l'économie, l'agriculture, les déchets ménagers ou l'assainissement non collectifs, vous trouverez toujours l'information.

[www.pays-courpiere.fr](http://www.pays-courpiere.fr)

Par ailleurs, la refonte du site internet a été l'occasion de travailler sur celui de l'Office de tourisme qui a vu le jour cet été, in extremis pour la saison estivale : <http://www.tourisme.pays-courpiere.fr/>

## Un lieu incontournable pour toute la famille : Le lac d'Aubusson d'Auvergne

Dans son écrin de verdure, nul doute que le lac semble naturel et pourtant ! Lieu de fréquentation par excellence, il doit encore se faire connaître par-delà le Livradois-Forez. C'est pourquoi cette année, de nombreux efforts ont été faits pour accueillir les visiteurs.



**Une nouvelle plaquette** réalisée par l'office de tourisme et financé par la CCPC éditée à 3 000 exemplaires et diffusée très largement.

**Les jeux** font l'objet depuis 2 ans d'investissement sans précédent depuis l'ouverture du lac : table de ping-pong, but de foot, panneau de basket, terrain de sandball, pyracorde... **Une aire de jeux** pour les moins de 6 ans a même vu le jour. Elle sera complétée l'année prochaine par de nouveaux jeux pour les plus grands pour changer ceux qui sont devenus désuets. La plupart de ces investissements font l'objet d'une subvention à hauteur de 80% du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Mais le lac, c'est aussi une équipe technique qui travaille toute l'année sans relâche pour que le site reste agréable ; La catiche, un service d'éducation à l'écocitoyenneté pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la biodiversité, une équipe d'une douzaine de saisonniers recrutés chaque année pour faire face à l'afflux de touristes : accueil, location, maitres-nageurs.)

## L'action communautaire en faveur de l'habitat



L'habitat ayant un impact direct sur la qualité de vie et l'attractivité d'un territoire, les élus du pays de Courpière ont souhaité porter l'action de la communauté de communes sur cette thématique. L'année 2013 a ainsi été marquée par l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

Ce PLH est actuellement en phase de validation au niveau des services de l'état. Il touchera directement les habitants lors de sa mise en œuvre prévue sur 2014. En effet, son programme d'actions prévoit des aides aux particuliers concernant par exemple la rénovation de leur logement, l'installation d'une chaudière bois, ou encore l'achat d'une maison à réhabiliter en centre-bourg. Des projets, tels que la réalisation d'études pour l'aménagement des bourgs, ou une participation financière à la réhabilitation de logements locatifs sociaux font également partie du PLH.

Ces dispositifs viendront en complément des mesures déjà en place. En effet, la communauté de communes apporte depuis 2013 une aide de 500€ pour les dossiers bénéficiant des subventions ANAH dans le cadre de rénovation thermique pour les propriétaires occupants. A titre d'information, les plafonds des ressources pour être éligible aux aides ANAH ont été revus à la hausse en 2013 (1 pers. : 18 170 € ; 2 pers. 26 573 €...).

Ces actions, portées par la communauté de communes ont pour objectif de proposer une offre de logement adaptée aux besoins, tant qualitativement que quantitativement.

Rappel : pour toute question relative au logement, et notamment aux aides dont vous pouvez bénéficier, contactez l'Adil.

ADIL - Maison de l'Habitat  
129, avenue de la République  
63100 CLERMONT-FERRAND

**Tel. : 04 73 42 30 75**  
[www.adil63.org](http://www.adil63.org)

## ECHOS DE L'ECOLE

Depuis plusieurs années, les élèves et leurs familles sont invités à trier pour recycler certains des déchets que nous produisons tous.

- Dans les classes, des cartons à papier récupèrent les déchets papier et petits cartons ou emballages légers, nombreux dans les écoles. Les enveloppes et feuilles ou affiches récupérables sont utilisées pour réaliser des cahiers à dessins libres, pour les petits.
- Les feutres et stylos usagés sont apportés à la déchetterie. Après passage en usine, le plastique récupéré est utilisé pour fabriquer des arrosoirs, des tuyaux, etc
- Les cartouches d'imprimantes sont récupérées par une société (LVL) qui les valorisent en produisant de l'énergie ou en fabriquant des cartouches compatibles. Dans ce dernier cas, une somme par cartouche est reversée à l'association Enfance et partage.
- Les bouchons en plastique de toutes sortes (alimentaires, hygiène, ménagers, sauf médicaments et produits toxiques) récupérés par l'association « Bouchons d'amour » se voient offrir une autre vie. Découpés, fondus, utilisés pour faire de nombreux objets en plastique, ils permettent d'économiser une ressource naturelle. Les usines qui les transforment reversent de l'argent qui permet de réaliser des fauteuils pour les handicapés. Chacun peut apporter ses bouchons à Courpière (local à côté de la mairie).

Cette année, l'école est inscrite au programme Eco Ecole et la première action menée a été l'opération « Nettoyons la nature » le 27 septembre. Un tri des déchets récupérés transportables a été effectué avec les élèves. Comment et pourquoi bien trier ? C'était l'objectif de la journée.

Pas si facile de bien faire !

Ne mettre dans la poubelle jaune que des déchets précis (voir affichette). En cas de doute mettre dans le container vert.



*Du mégot au matelas !!!!!*

**Bibliothèque : elle est ouverte au public les samedis matin et mercredis après-midi :  
une cinquantaine d'albums de qualité viennent de l'enrichir ; ils attendent que de  
jeunes lecteurs viennent les emprunter.**

## La Fête patronale

Grand succès pour l'édition 2013 de notre fête patronale. La météo était au rendez-vous. Les spectateurs venus de l'extérieur sont de plus en plus nombreux ce qui témoigne de l'attractivité de Vollre et de ses manifestations.

La réussite est due aux vollorois qui s'impliquent plus largement chaque année.

Merci :

- Au Comité des Fêtes : la décoration, l'organisation du défilé, etc.
- A la Saint Maurice : l'animation musicale de la retraite aux flambeaux et du défilé.
- A la Pétanque : le nombre de compétiteurs a dépassé toutes espérances.
- Aux Parents d'Elèves : la nouveauté des jeux du samedi est un succès.
- Aux Amis du Vieux Vollre dont les déguisements ont fait sensation.
- A Cindy et à Laurence qui ont maquillé les petits et les grands.
- Aux Pompiers dont l'humour nous ravira toujours.
- Et à toutes celles et ceux qui, sous des costumes divers, ont enchanté les spectateurs.



## La foire de la Saint André

Succès aussi pour la Foire de la Saint André. Des visiteurs de plus en plus nombreux et de plus en plus satisfaits. La réputation de la manifestation se confirme.

Merci à Françoise Goussef et Annie Borel pour leur organisation et leur disponibilité, à la coopérative agricole et l'alambic, à Xavier pour son excellente truffade, aux producteurs locaux et aux parents d'élèves. La réussite leur est due.



## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### Le Comité des Fêtes



Le repas offert à nos anciens a été un régal. Merci aux bénévoles et à Aimé notre chef cuisinier toujours aussi créatif. Toujours prêts pour l'animation de notre commune en relation avec les autres

associations, les activités traditionnelles seront poursuivies en 2014 : cuisses de grenouilles, bannière, fête patronale, soirée châtaignes, repas des anciens... et d'autres à découvrir.

L'assemblée générale au cours de laquelle sera détaillé le programme des festivités se tiendra le samedi 25 janvier à 18h à l'Espace Chignore. Si vous n'êtes pas encore adhérent, vous êtes cordialement invité à vous joindre à nous lors de cette réunion.

Renseignements pour toutes les activités auprès:

Françoise Delarboulet au 04 73 53 71 96  
ou Annie Villeneuve au 06 88 58 53 21.

### L'Amicale des Sapeurs Pompiers



L'Amicale des Sapeurs Pompiers remercie la population volloroise pour son accueil chaleureux et sa générosité lors de la présentation de son calendrier 2014.

Par ailleurs, nous vous informons que le corps des Sapeurs Pompiers de Vollore Ville est toujours à la recherche de pompiers volontaires. Pour les personnes intéressées vous pouvez vous présenter au Centre de Secours les premiers dimanches de chaque mois (de 8h00 à 12h00).

### La Pétanque Volloroise



Suite à l'Assemblée Générale du 30/11/13, qui a eu lieu en son siège social au Camping de Montbartoux, un nouveau bureau a été élu :

Président : Robert BUISSON

Vice-Président : Nicolas BRAVARD

Trésorière : Marie Claude MENIETTO

Trésorier adjoint : Jean Claude BOURDILLON

Secrétaire : Stéphane LYONNET

Secrétaire adjoint Aurélien ARCHIMBAUD

Coordinateur des concours : Claude LAVEST

Le calendrier des manifestations se trouve dans le calendrier municipal.

Comme chaque année, nous reprendrons les entraînements du vendredi à partir de 17 h 30 dès que le temps le permettra.

A la grande satisfaction des dirigeants, de nouveaux licencié(e)s se sont ajoutés au Club ; ils sont les bienvenus.

## AVEC... VOLLORE



La restauration de l'église avance bien. Les travaux effectués montrent à quel point son état de conservation était dégradé (notamment la charpente et la couverture du clocher) et combien il devenait urgent de les entreprendre. Déjà lors d'une de ses premières visites de l'église en 2001/2002, Madame Carroy-Bourlet, conservatrice régionale des monuments historiques, avait souligné le risque important d'écroulement du bâtiment dans les cinquante prochaines années, si les travaux de gros œuvre n'étaient pas entrepris.

Actuellement les travaux sur la couverture du chevet avancent à grands pas et le clocher, fort de sa nouvelle toiture, retrouvera bientôt son éclat originel.

L'intérêt architectural de l'église a été reconnu par son classement comme monument historique parce qu'elle illustre clairement dans son évolution au cours des siècles, du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> en passant par le XVI<sup>e</sup>, l'intérêt que lui ont porté des générations de Volloirois ; Volloirois

d'aujourd'hui, nous nous devons de respecter cette œuvre commune de nos anciens et de continuer dans cette voie.

L'association s'est fixée comme but d'aider la commune dans cette lourde opération en lui apportant son soutien financier grâce aux fonds recueillis chaque année (cotisations, concerts, repas). Après les concerts du 20 août et du 27 septembre, notre traditionnel repas annuel a rassemblé, le 8 décembre, plus de cents participants autour d'un « menu de fête » (terrines de foie de volaille au porto et foie gras, daube de bœuf cuite au feu de bois, saint-nectaire, et tartes aux pommes ou à la bouillie gracieusement fournies par d'expertes bénévoles) ; ce sont ainsi plus de 4000 euros que ces opérations ont, notamment, permis de réunir.

Entre la sécurisation de la Vierge de Vollore, la contribution aux protections qui ont permis la réouverture de l'église, les versements de l'association à la Fondation du Patrimoine (21 000 euros) valorisés par un abondement de 15 000 euros, AVEC VOLLORE est en action, aux côtés de la municipalité, grâce à la mobilisation des Volloirois et de nombreux sympathisants des alentours.

Ces actions vont se poursuivre en 2014, avec en particulier l'appui, en concertation avec la mairie, d'une structure spécialisée en recherche de mécènes et donateurs extérieurs, et les outils de communications internet élaborés par Patrick Aujard, et gracieusement mis à notre disposition. Passionnant reportage sur le suivi des travaux réalisés, étape par étape, la consultation de son blog sur **[www.restaurationdeleglisedevolloreville.blogstop.com](http://www.restaurationdeleglisedevolloreville.blogstop.com)** est un véritable enchantement. Dans un deuxième temps, l'édition sous forme de (DVD) est à l'étude ; nous aurons bien sur l'occasion d'en reparler, notamment lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association, qui aura lieu début avril 2014.

## **Les Concerts de Volorre**

Lors de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu avec Bruno CHANEL comme Directeur et Président, Monique CHABAUD vice-présidente, Mireille CARTON secrétaire et Alain BONNET trésorier.

Pour sa 37<sup>ème</sup> saison, l'édition 2014 s'ouvrira le 5 avril par un événement conférence de presse au Château de Volorre où seront conviés les différents financeurs et partenaires.

## **Vollorando**

Pratique physique, convivialité, animation et découverte du territoire sont les maîtres mots de notre activité. Cette année, 55 randonnées ont été effectuées. Nous avons beaucoup marché dans la « banlieue volloroise » (Ambert, Noirétable, région de Billom, Thiers, etc), mais nous ne négligeons pas pour autant les merveilleux circuits vollorois. Tout le monde connaît ces paysages, mais ils restent toujours aussi magnifiques.

Vollorando a participé à des marches organisées comme la Coutelière à Thiers, la Marche du Coucou à Courpière, Ambert-Montbrison. Nous avons organisé une balade nocturne à Chignore, deux randonnées botaniques avec la participation de notre ami Aimé Pocris, et un « trek » de 3 jours, soit 80 km, sur les Hautes Chaumes.

Une fois par trimestre, au terme de notre sortie, un membre de l'association accueille les marcheurs et leur offre le pique-nique. Des moments de partage très sympathiques.

Pour 2014, Vollorando souhaite organiser une manifestation de masse. Courant juillet, au moins 2 circuits seront proposés au public. Pour la réussite de cette journée,

Ce sera l'occasion de présenter la nouvelle équipe et de rendre hommage à la précédente, et de découvrir les orientations futures et la programmation 2014. La journée s'achèvera par un concert à l'église avec l'Orchestre Symphonique des Dômes, dirigé par Giles RAYNAL.

Pour cet été, les concerts s'étaleront entre le 10 juillet et le 9 août, avec de nouveaux lieux de manifestations.

nous nous adresserons à toutes les bonnes volontés qui voudront bien nous aider.

Lors d'une réunion en début d'année, nous vous présenterons notre projet.

Vollorando souhaite une excellente année 2014 à toutes et tous. Venez marcher avec nous pour vous détendre, découvrir et rencontrer. Nous souhaitons que la convivialité et le plaisir de la marche qui règnent au sein de notre groupe se perpétuent en cette nouvelle année.



**Le Calendrier des randonnées**  
**est affiché en mairie**

## L'Etang des Buradoux

L'association a tiré le bilan de l'activité de l'année. Depuis l'ouverture le 29 juin, diverses activités ont été organisées : un concours le 27 juin ; une journée d'initiation à la pêche le 17 août ; un lâcher de truites le 5 octobre et la journée de fermeture annuelle le 17 novembre. Outre la fréquentation estivale qui a ravi nos touristes et résidents, les manifestations ont attiré de nombreuses personnes et ont été couronnées de succès. Après la période de repos hivernale ; l'activité reprendra avec la journée d'ouverture le 1<sup>er</sup> mai 2014.



L'Assemblée Générale est fixée au mercredi 22 janvier 2013 à 19 heures salle du Conseil à la mairie. Venez vous inscrire et retirer votre carte annuelle.

## Club Chignore Age d'Or

L'année 2013 touche à sa fin et le club, malgré le décès de trois de ses adhérents, continue son bonhomme de chemin. Le 15 novembre, nous nous sommes déplacés pour une soirée Cabaret au Casino de Noirétable. Quelques uns ont même tenté leur chance aux machines à sous, hélas sans succès. Le 5 décembre, a eu lieu le repas de fin d'année à Maringues. Le 19 décembre, dégustation

de la bûche, distribution de chocolats et nous avons fêté les anniversaires (80 ans) et les noces de diamant de Paulette et Roger. Vous voyez qu'au Club on ne s'ennuie pas, il est ouvert à tous, il suffit de venir le premier jeudi du mois pour se faire inscrire, vous serez les bienvenus. Bonne année 2014 à tous les Volorois.

## Gymnastique

Des cours de gymnastique d'entretien sont organisés le mardi de 17 h15 à 18 h15 à l'Espace Chignore. Ces cours sont dispensés par un professeur qualifié. Venez nous rejoindre nombreux et nombreuses, bonne humeur assurée. Renseignements à l'Espace Chignore le mardi à 17h15.

## Marché aux fleurs



Malgré le temps maussade, les chrysanthèmes et plants d'automne se sont bien vendus. Satisfaction des producteurs et des clients pour un approvisionnement proche. Les marchés aux fleurs de printemps et d'automne seront reconduits en 2014.

## ***Prolongation de 10 à 15 ans de la durée de validité des cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures.***

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les cartes délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et pour les cartes sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. Inutile de vous déplacer, la validité est automatique et la date figurant sur votre carte ne sera pas modifiée. Pour les personnes mineures, la validité reste à 10 ans.

## LA BIBLIOTHEQUE

Si la bibliothèque tourne aussi bien, c'est grâce à l'implication des bénévoles que se relaient pour nous accueillir.

Si la bibliothèque continue à être aussi fréquentée, c'est grâce aux nouveautés judicieusement choisies, en tenant compte d'une part des critiques littéraires soigneusement étudiées, d'autre part des profils et désirs des lecteurs.

Il y en a donc pour tous les goûts et les policiers et best-sellers font bon ménage avec des ouvrages moins connus mais passionnants.

Venez les découvrir ou en parler, que vous soyez grands ou petits lecteurs, ou pas lecteurs du tout.

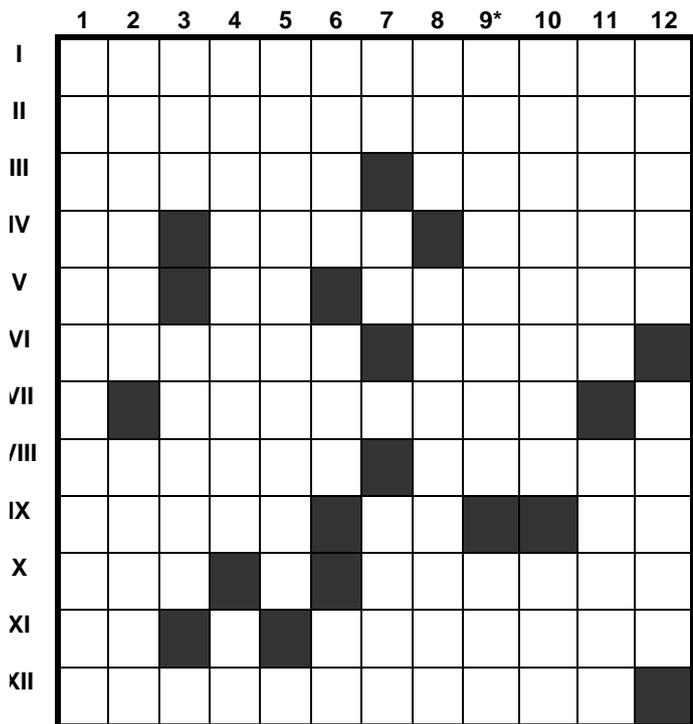
Merci aux habitants du bourg qui ont décoré les sapins mis à leur disposition et à l'équipe qui a décoré les bâtiments et sapins des espaces communaux.



## MOTS CROISES

### Horizontalement :

- I – Ils avaient vu l'Etoile.
- II - Les coupes de champagne ?
- III – Appelée pour tapage nocturne ? – La cloche de Noël.
- IV – Article – Trop vieux joujou – Ne pas dire.
- V – Personnel– Personnel – Vieux chrétien russe.
- VI – Pour laisser sortir le Père Noël – Rivière noire.
- VII – A-t-il édité une histoire sainte ?
- VIII – Dans le cheminée – En Corrèze.
- IX – Sa lettre était peut-être pour Noël - Actinium – Pas dit.
- X – On en fait des santons - En chœur peut-être.
- XI – Rayons – Notes élevées.
- XII – 7 étoiles mais pas la bonne.



### Verticalement :

- 1 – Nait dans la paille. 2 – Sur les épaules – Fruits de Chaldée. 3 – Entre fa et la – Entrée de l'église. 4 – Les dépenses de Noël peuvent l'être – Note. 5 – Plantes de henné. 6 – Poissons rouges – Situé – Lettres extrêmes d'un cadeau. 7 – Note – Avoir autrement – Cita en vrac. 8 – Vilains maux – Niaiser. 9 – L'un d'eux réchauffait Jésus – Début du même. 10 – Sensationnelles – Nouveau. 11 - Obstiné – Sans tache à l'envers. 12 – Un tas de bûches de Noël – Prédestinées. .

### Solution de la grille précédente ;

#### Horizontalement

- I – Le mas - Plurale.
- II – Éden – Âne – Etel.
- III – Bouse de vache.
- IV – Ge - Ru – Ur.
- V – Uélé – Lilas..
- VI – Le – Tiretaine.
- VII –Hermitage - Go.
- VIII – Égaie – Véranda.
- IX – Tison – Érigées.
- X – Il – Brest.
- XI – Esches – Meus.
- XII – Réussi – Re.
- XIII – Épissure – Émue.

#### Verticalement

- 1 – Le Bouchet - Été.
- 2 – Edo – Élégies.
- 3 – Meugleras – Cri.
- 4 – Ansée – Mioches.
- 5 – Tien – Eus.
- 6 – Adroit – Issu.
- 7 – Pneu - Ravel – SR.
- 8 – Lev – Eger - Mie.
- 9 – Aulteribe.
- 10 – Récria – Agrume.
- 11 – Ath – Lignées.
- 12 – Lee – Anodes – Ru.
- 13 – El - Ose – Astrée.

## Naissance

Bienvenue à la petite Alésia Cornil Frerrot née, fait rare, entre nos murs le 25 octobre 2013. En effet, Alésia est née au domicile de ses parents, rue du château juste avant l'arrivée des pompiers. La dernière naissance volloroise à domicile était celle de Jérémy Péri le : 13 mai 1992.

Une naissance intra-muros tous les 20 ans, ça se fête !!

## CALENDRIER DES ANIMATIONS

**Ce document étant publié en décembre 2014, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu (animations du marché, des commerçants et campings, du château, concerts de Vollore, ...). Se renseigner régulièrement.**

DATE	OU	QUI	QUOI
<b>JANVIER</b>			
Jeudi 9	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Galette des Rois
Vendredi 10 à 19 h	Mairie	Vollorando	Assemblée Générale
Samedi 11 à 16 h	Bibliothèque	Bibliothèque	Café littéraire
Dimanche 12 10 h 30	Espace Chignore	Mairie	Vœux du maire
Dimanche 12 à 14 h	Espace Chignore	Pétanque	Concours de belote
Samedi 18	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Samedi 25 à 18 h	Espace Chignore	Comité des fêtes	Assemblée Générale
Dimanche 26	Espace Chignore	Amis du Vieux Vollore	AG + Repas
<b>FEVRIER</b>			
Samedi 1er	Espace Chignore	CCPC	Assemblée Générale
Jeudi 6	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Dimanche 16	Espace Chignore	A.P.E.	Loto
Samedi 22	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 23	Salle St Maurice	Comité des fêtes	Grenouilles
<b>MARS</b>			
Samedi 1 <sup>er</sup>	Espace Chignore	Pétanque	Repas dansant
Jeudi 6	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Samedi 8	Espace Chignore	Aubus'song	Concert
Samedi 8		Comité des fêtes	Bannière
Samedi 15	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 23	Espace Chignore	Mairie	Elections municipales
Dimanche 30	Espace Chignore	Mairie	Elections municipales
<b>AVRIL</b>			
Jeudi 3	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Vendredi 4 à 18 h	Mairie	Avec Vollore	Assemblée Générale
Samedi 5	Eglise	Concerts de vollore	Concert
Dimanche 13	Salle Saint Maurice	Saint Maurice	Pieds de cochon
Samedi 19	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
<b>MAI</b>			
Jeudi 1er	Etang des Buradoux	Pêche	Ouverture de la pêche
Dimanche 4	Halle et Place Mission	Municipalité	Marché aux fleurs
Jeudi 8	Espace Chignore	Chignore Age d'Or	Réunion mensuelle
Dimanche 11	Espace Chignore	Club chignore Age d'or	Tripes
Samedi 17	Camping de Montbartoux	Montbartoux	Soirée
Dimanche 25	Espace Chignore	Mairie	Elections européennes

## CARNET VOLLOROIS

### Naissances

- Alésia CORNIL FRERROT, à Vollore Ville, Rue du Château, le 25 octobre 2013
- Arthur Louis CHASSAIGNE, à Thiers, le 3 décembre 2013 (Les Griffoux)

*Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits Vollorois*

### Décès

- Yvette SAVATTEZ, née DUMAS MAILLON, à Vollore Ville, le 2 octobre 2013
- Marilyne Geneviève RAGUENAY, à Courpière, le 12 octobre 2013
- Patrick PEREZ, à Montluçon, le 15 octobre 2013

### Inhumations

- François Gabriel CHOUVEL (décédé le 9 octobre à Courpière) le 11 octobre 2013
- Gaston ANDRAUD (décédé le 13 octobre à Vichy), le 16 octobre 2013
- Anne-Marie BRUNEL, née ROBERT (décédée à Clermont-Ferrand le 26 novembre), le 29 novembre 2013
- Delphine VERGNAUD, née JUQUET (décédée à Thiers le 29 novembre) le 3 décembre 2013

*Nous présentons nos sincères condoléances aux familles*

## VOLLORE PRATIQUE

### MAIRIE

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16

Courriel : [mairie.vollore.ville@wanadoo.fr](mailto:mairie.vollore.ville@wanadoo.fr)

### **Horaires d'ouverture au public :**

Du lundi au vendredi : 9 h - 11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

### AGENCE POSTALE

Tél : 04 73 53 72 07

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

### BIBLIOTHEQUE

**Adresse :** Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Téléphone (répondeur) : 04 73 80 04 08

**Horaires :** Le mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30 et le samedi, de 10 h à 12 h

SAMU : 15 – GENDARMERIE : 17 – POMPIERS : 18

# Événements

## Les fêtes dans la commune



Repas offert aux anciens

Foire de la Saint André



Fête patronale de la Saint Maurice